

EPCI DU BASSIN DE LANDRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 15 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quinze septembre à vingt heures en Mairie de Boulogny, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : Mme CAPELLINI
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, RIGOULET, FISCHESSE G., BERNARDI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MERCY LE BAS** : Mme KOSINSKI
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARRASSE, MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : MM. GOURY, SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, GAYCHET, FRETTE

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
du Pays de Briey

Etaient représentés :

Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN est représenté par M. FISCHESSE P.
Commune de **MERCY LE BAS** : M. PEDESINI est représenté par Mme KOSINSKI
Commune de **TRIEUX** : M. MIRJOLET est représenté par M. GOURY
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : M. CARLI est représenté par M. STACHOWIAK

Délégués en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Etaient absents (excusés) :

Commune de **TRIEUX** : Mme MASCELLI
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Le Président certifie que le Conseil Communautaire a été convoqué le 09/09/2015

Secrétaire de séance : Mme RIGOULET Karine

Date de publication : 16/09/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 16/09/2015

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

OBJET : Vente parcelles à Mercy le Bas commerce de proximité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu le patrimoine immobilier de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 mars 2014 relative la vente à Monsieur et Madame VERARD Patrice des parcelles section AB n°55 et AC n° 555 sises à Mercy le Bas pour y construire un bâtiment à usage principal de commerce de proximité,

Vu l'avis de France Domaine,

Considérant que Monsieur et Madame VERARD constituent une société pour la réalisation de cette opération,

Après avoir entendu Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De vendre, à la SAS SPAGY gérée par M. et Mme VERARD demeurant 73 route nationale à Mercy le Bas, la parcelle section AB n° 55 pour 00 ha 04 a 26 ca et la parcelle section AC n° 555 pour 00 ha 04 a 39 ca lieudit « route nationale » pour 12 € le m² hors taxes, soit un montant total de 10.380 € hors taxes.
- D'autoriser Monsieur le Président de l'EPCI à signer tout document relatif à cette décision.

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON

